



MAIRIE DE VILLETTE-DE-VIENNE
Arrondissement de Vienne – Département de l'Isère

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-07-17-023

**Constatation des intempéries (grêle) survenues le 16 juillet 2026
sur le territoire communal**

La Maire de Villette-de-Vienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que des épisodes de grêle ont affecté le territoire de la commune de Villette-de-Vienne le 16 juillet 2026, entre 18h30 à 18h45 ;

Considérant que ces intempéries ont causé des dégâts matériels sur les biens publics et privés ;

Considérant la nécessité d'attester officiellement de cet événement pour faciliter les déclarations des administrés auprès de leurs assurances ;

ARRÊTE :

Article 1 – Il est constaté que des épisodes de grêle ont touché la commune de Villette-de-Vienne le 16 juillet 2026 entre 18h30 à 18h45, causant des dégâts sur les biens publics et privés.

Article 2 – Le présent arrêté peut être joint par les administrés à leur déclaration de sinistre auprès de leur assurance, en complément des autres justificatifs éventuellement requis.

Article 3 – Le secrétaire de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié en mairie et affiché sur le site internet de la commune.

Fait à Villette-de-Vienne, le 17 juillet 2026.



Julien Lepre pour la maire

